



Bourses d'aide à la formation

ARBITRE

Qu'est-ce que la bourse d'aide à la formation ?

Afin d'encourager les clubs à former des arbitres, le District de Maine et Loire met en place, à destination des clubs, des bourses d'aide à la formation :

➔ Pour l'aide à la formation **d'arbitres** officiels ou auxiliaires.

A quelle hauteur le district participe-t-il à ce financement ?

Le District prendra en charge 80 % du montant à la charge du club.

Après étude du dossier, le Comité de direction du District validera l'aide sous forme de bons d'achat (à faire valoir chez le partenaire INTERSPORT).

Quelles sont les conditions pour y prétendre ?

L'aide est limitée à deux contrats par saison et par club (arbitres et éducateurs confondus).

Le club peut établir la demande dès l'instant où :

- l'arbitre a obtenu son passeport et a été titularisé.
- l'arbitre poursuit sa fonction dans le même club (au moins la saison suivant la date de titularisation).

Comment en faire la demande ?

Compléter le **formulaire** ci-dessous et le retourner au District dès l'instant où les conditions citées ci-dessus sont réunies.

FORMULAIRE DE DEMANDE
Saison 2017/2018

CLUB :

Numéro affiliation :

Nom-Prénom du Président :

Arbitre (NOM-Prénom) :

Numéro de licence :

Diplôme préparé :

Arbitre Officiel

Arbitre Auxiliaire

Formation : Continue (formule internat)

Dates de session :

***LE DOSSIER NE DEVRA ETRE TRANSMIS
QUE LORSQUE TOUTES LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE SERONT REUNIES.***

Fait à, le ... / ... / ...

<u>L'arbitre,</u>	<u>Le Président du club,</u>	<u>Le Président du district,</u>
-------------------	----------------------------------	--------------------------------------